

RELEVÉ DE CONCLUSION DU CONSEIL DE GESTION

Séance du 13 avril 2015

Etaient présents : M. le Doyen VALLAR, C. MAMONTOFF, X. LATOUR, E. MOUIAL, I. PARACHKEVOVA, O. VERNIER, M. TELLER, S. BLOT-MACCAGNAN, P. CHRESTIA, L. COCHIN, A. GAZANO, C. TERRAZZONI, A. GUESMI, S. VANUXEM, P. LUPPI, S. COURTIN, C. JOUATEL, D. SCHEIT, A. BERDAH, B. CHARLES-NEVEU, A. POUJADE, M. ROUX, C. MUGNIER, B. CHAMPAGNE, E. GRANATINI, A. GIUGLARIS

Avait donné procuration : Y. STRICKLER et M. OUAKNINE au Doyen, C. ROUX à O. VERNIER, M. DALLOZ et C. COURTIN à L. COCHIN, J. COSIC à B. CHAMPAGNE

Etaient absents : C. HENRY, M. GINOUX, J.-P. MASCARELLI, J.-M. MATAS, G. MONETTI, K. BOUHADDANE, S. BEN KHALYL, A. BOUILLEZ

Etaient présents à titre consultatif : P. ANDREA, UnicePro, J.-C. BOISSE, directeur d'UnicePro, J. DELESTRE, directeur Olifan Group, G. NOEL, Ph. RITTER, directeur administratif, M. SERRA, responsable du bureau des sports Droit, P. Steichen, élue CFVU de l'université

Le Doyen ouvre la séance à 9 h et présente l'ordre du jour.

1/ Application du « bonus sport » dans les formations de masters 2^{ème} année pour la rentrée 2015

L'accès au bonus sport, pour les formations de l'UFR Droit et Science politique, est actuellement possible de la licence 1 au master 1. Le responsable du bureau des sports Droit demande d'étendre l'application de la bonification de 0.25 point à la moyenne semestrielle au master 2, conformément aux dispositions votées par les instances universitaires (CEVU du 18/10/2012, CA du 6/11/2012).

Le Conseil approuve à l'unanimité la demande de l'application du bonus sport au master 2

(pour validation CFVU)

2/ Point sur la formation continue 2015

La gestion des contrats de professionnalisation depuis septembre a été modifiée avec la création, par la direction des études et de la vie étudiante (D.E.V.E), d'un nouveau statut des salariés en formation et leur exonération de droits.

La recette des étudiants en alternance des diplômes de l'UFR est inscrite à notre budget 2015 et n'est plus suivie par le département alternance de l'ISEM.

Les DU continuent d'être gérés par UnicePro et l'UFR.

Il est proposé au conseil un prélèvement de 15 % de la recette pour toutes les formations continues, à l'exception de la taxe d'apprentissage, afin de contribuer aux charges fixes de l'UFR (viabilisation, équipements...)

Pour les contrats de professionnalisation, les responsables des masters 2 peuvent disposer de 70 % de la recette (- 15 % de charges fixes) au 30 juin, le solde à compter du 1^{er} septembre.

Le Conseil approuve à l'unanimité la redevance de 15 % ainsi présentée

3/ Les diplômes d'université (DU)

3.1. Présentation du projet de création du diplôme d'université « Gestion du patrimoine des personnes protégées » pour l'année universitaire 2015-2016

Le nombre des mesures de protection juridique ne cesse d'augmenter en raison en outre du vieillissement de la population, et ce, notamment sur la Côte d'Azur. Le but de cette formation est d'offrir une formation d'excellence, pour les professionnels intéressés à la dimension humaine et patrimoniale que revêt la gestion d'une personne sous protection.

L'ambition de la création du DU « G3P » est de devenir à terme la référence en matière de spécialisation des professionnels du patrimoine pour le monde de la tutelle.

Nombre d'heures d'enseignement : 150 h.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de diplôme d'université « Gestion du patrimoine des personnes protégées », tel que présenté par le professeur G. NOEL et M. J. DELESTRE, directeur d'Olifan Group

(pour validation CFVU)

3.2. Présentation du projet de création du diplôme d'université « Assistant juridique » pour l'année universitaire 2015-2016

L'objectif du DU est l'acquisition d'éléments de base méthodologiques et juridiques, qui peuvent permettre une insertion professionnelle rapide et correspondant aux attentes des opérateurs publics et privés. La formation allie aspects théoriques et pratiques pour permettre une adaptation aux différents postes de travail au sein des entreprises, et permet également d'accéder aux concours de la fonction publique des catégories B et C ou de rentrer dans l'administration par contrat.

Nombre d'heures d'enseignement : 222 h.

Vote : 30 pour

2 abstentions

Le Conseil approuve à la majorité le projet de diplôme d'université « Assistant juridique », tel que présenté par le professeur C. MAMONTOFF

(pour validation CFVU)

4/ Introduction de l'anglais en licence 2 semestre 4 et intégration d'un test de langue (eLao) en licence 1, pour l'année 2015-2016

Proposition pour la licence 2 - La faculté est engagée dans le développement de l'anglais dans ses formations. L'anglais est actuellement un enseignement intégré en licence 3 et master 1. X. LATOUR, assesseur à la pédagogie, présente les dispositions concernant l'enseignement de l'anglais en licence 2 pour la rentrée 2015 qui ont fait l'objet d'une concertation avec le département d'anglais.

Il est proposé au conseil l'introduction d'un enseignement d'anglais général en licence 2 semestre 4, sous la forme de travaux dirigés obligatoires (15 HTD par semestre), avec une notation sur la base d'une bonification de points. Ces dispositions pourront être amenées à évoluer.

Proposition pour la licence 1 - Différentes possibilités ont été étudiées pour inciter les étudiants de licence 1 à garder le contact avec l'anglais, dont le développement de l'anglais en ligne. Il faut constater que cela nécessite des moyens en heures et en personnel que la faculté n'a pas.

X. LATOUR propose, en concertation avec le département d'anglais, d'intégrer un test de langue officiel (eLAO) en licence 1, organisé dans le cadre du centre de ressources en langues. Ce test de positionnement permettrait aux étudiants d'évaluer objectivement leur niveau en langue et au-delà, de prendre conscience de la nécessité de travailler cette matière. Il est proposé que le test de langue soit obligatoire, mais ne donne pas lieu à une notation, et pourrait être organisé de manière échelonnée dans l'année.

L'organisation matérielle de ces deux évolutions, en licence 1 et 2, a été étudiée en lien avec le département d'anglais, la scolarité et le directeur administratif. Elle va nécessiter le recrutement d'un enseignant vacataire d'anglais, mais la faculté souhaite continuer de développer l'anglais et d'avancer sur cette voie dynamique, même si les formules proposées sont partielles.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur cette question.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe de l'introduction d'un enseignement d'anglais en licence 2 semestre 4 sous la forme de travaux dirigés obligatoires (15 HDT par semestre), avec une notation sur la base d'une bonification de points, et l'intégration d'un test de langue officiel en licence 1.

(pour validation CFVU)

5/ Introduction de l'élément « Stage » dans les régimes pédagogiques de licence 2 et 3

Le constat est fait que certains étudiants de licence, en particulier en deuxième et troisième année, demandent à effectuer un stage au cours de leur année universitaire, en dehors des périodes de cours et d'examens, alors que le stage ne fait pas partie de leur formation. Il s'agit de régulariser une situation existante mais non formalisée dans le régime pédagogique de licence et qui concerne une cinquantaine d'étudiants en licence 2 et 3. Pour mémoire, le stage est initialement prévu dans la maquette du diplôme de licence habilité sous la forme d'un « bonus stage » en troisième année et a été maqueté sur Apogée.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe de l'introduction de l'élément « Stage » dans les régimes pédagogiques de licence 2 et 3

(pour validation CFVU)

6/ Tarif horaire du tutorat en capacité en droit

(pour information)

7/ Information sur les travaux campus 2015

(pour information)

Questions diverses

***- Doyen Christian Vallar, nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
(pour information)***

***- Vitrine acquise pour permettre l'exposition à l'occasion des 50 ans de l'université à la Faculté de Droit et Science Politique
(pour information)***

***- DU Traducteurs experts
(pour information)***

***- Point sur la conférence des Doyens
(pour information)***

Le Doyen lève la séance à 12h00.

